



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service territoire et urbanisme**

Montpellier, le

22 JUL. 2023

Affaire suivie par : LAIR Maïté
Mail : maite.lair@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 61 02

Notre réf : 34-2023-00002

Vos réf : 34-2013-00125-PAC

Madame,

En date du 17 janvier 2023, vous avez déposé auprès du service en charge de la police de l'eau un porté à connaissance (PAC) conformément à l'article R.214-40 du Code de l'environnement sur un dossier de déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 de ce même code, concernant la ZAC Saurèdes sur la commune de Castries, dossier initial n° 34-2013-00125. Ce dossier est enregistré sous le numéro n° 34-2023-00002.

Au vu des éléments présentés, complétés en date du 22 mai 2023, je vous informe que ces modifications ne nécessitent pas de nouvelle déclaration et que le délai de réalisation des travaux est porté à trois ans à compter de ce jour.

Je vous rappelle que vous êtes tenu d'informer le service de la police de l'eau du démarrage et de l'achèvement des travaux afin de pouvoir réaliser un contrôle de vos installations. Une fois les travaux terminés, vous devrez transmettre impérativement dans un délai d'un mois, le plan de récolement des réseaux pluviaux et des ouvrages de compensation de l'opération certifiés par un géomètre expert.

Le présent courrier est adressé à la mairie de Castries où la voirie doit être réalisée.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Madame Justine PAILLARD
SA3M
Etoile Richter
45, place Ernest Granier
CS 29 502
34 980 MONTPELLIER Cedex 2**

Le préfet,

Pour le préfet de l'Hérault
et par délégation
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Fabrice LEVASSORT